



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014 à 20 H 30

La séance est ouverte à 20 heures 30. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 24 mars 2014.

A l'ouverture de la séance sont présents : Monsieur Patrice DIETLER, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, WENDLING Béatrice, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux., conseillers élus le 23 mars 2014.

Est absent : Mme HELFRICH Karine ayant donné procuration à M. DIETLER Patrice

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. WICK Albert**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant:

- 1°) Désignation des représentants des EPCI
- 2°) Commissions obligatoires
- 3°) Commissions communales
- 4°) Délégations de fonctions
 - au Maire
 - aux adjoints
 - au secrétaire de Mairie
- 5°) Indemnités du Maire et des Adjoints

1°) Désignation des représentants des EPCI et des divers organismes :

Le Maire expose qu'il y a lieu de nommer immédiatement des délégués du Conseil Municipal auprès de différents organismes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE à l'UNANIMITE** la composition des commissions et délégations suivantes :

***Délégués auprès du SICTEU de Hochfelden pour la station d'épuration de Schwindratzheim et son collecteur.** Les statuts du SICTEU stipulant en son article 5 : « Le comité directeur est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres du syndicat », il est décidé de désigner les personnes suivantes pour représenter la Commune :

2 Titulaires : M. BALTZER Jean-Michel et Mme ROTH Marie-Claude

Pas de suppléant

***Délégués auprès de la Communauté de Communes du Pays de Hanau selon ordre du tableau du conseil municipal :**

Titulaire: M. DIETLER Patrice, Maire, **Suppléant :** Mme ROTH Marie-Claude, adjointe

***Désignation d'un délégué communal au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement :**

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 ;
VU les statuts du SDEA et notamment l'article 9, 11, 14 et 26 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;
Il est décidé de désigner par vote à bulletins secrets, pour l'eau potable,

1 délégué :

M. HALTER Gérard délégué(e) de la Commune de KIRRWILLER au sein de la commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriales et Générale du SDEA

***Affaires scolaires- délégués aux Conseils d'Ecoles de Kirrwiller:**

- M. DIETLER Patrice, Maire
- Mme ROTH Marie-claude
- Mme KERN simone

***Délégués locaux auprès du C.N.A.S. :**

Délégué des élus : M. DIETLER Patrice Délégué des agents : Mme HIRLIMANN Annabelle

2°) Commissions obligatoires :

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE A L'UNANIMITE de créer et d'installer avec effet immédiat, ou différé en cas de nomination par une autorité différente, les commissions suivantes, comme suit :**

2A)*- Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale de Kirrwiller :

Le conseil municipal,
Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée,
Vu les Décrets 54-883 du 2 septembre 1954 modifié,
et 95-562 du 6 mai 1995,

Décide à l'unanimité,

De fixer le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale élus par le Conseil Municipal à quatre,

De préciser que le Maire est président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,

- Président: **M. DIETLER Patrice, Maire,**

- Membres élus : (4)

- Mme ROTH Marie-Claude
- Mme SCHMIDT Régine
- Mme WENDLING Béatrice
- Mme LECHNER Karine

- Membres nommés : (4)

- Mme KRIEGER Anita
- Mme WICK Marguerite
- M. REISS Gilbert,
- Mlle KERN Johanna

2B)* - Commission Communale pour la révision de la liste électorale du bureau unique de Kirrwiller :

Membres de droit : M. DIETLER Patrice, Maire,

Délégués de l'Administration à nommer par M. le Préfet:

deux propositions dont une à choisir par M. le Préfet :

M. NAUDIN Pierre OU M. WICK Albert

Délégués à nommer par M. le Président du Tribunal de Grande Instance:

Deux propositions dont une à choisir par M. le Président du tribunal d'Instance :

Mme ROTH Marie-claude OU M. BECKER Gérard

2C)*- Commission Communale des Impôts Directs de Kirrwiller.

Président: M. DIETLER Patrice, Maire,

Pour chaque catégorie sont proposés deux noms. M. le Directeur des Services Fiscaux voudra bien prononcer son choix.

Titulaires:

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

ou M. WICK Albert, conseiller municipal, né le 09/10/1963, domicilié 1, rue des Seigneurs à Kirrwiller
ou M. HOUDE Laurent, conseiller municipal, né le 23/01/1963 domicilié 3, rue du Puits à Kirrwiller,

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

M. BECKER Gérard, conseiller municipal, né le 01/10/1951, domicilié 2, rue des Roses à Kirrwiller
Ou Mme KERN Simone, conseillère municipale, née le 23/08/1962, domiciliée 10, rue de l'Eglise,

Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation.

Mme ROTH Marie-Claude, adjointe au Maire, née le 14/08/195, domiciliée 1, rue des Jardins à Kirrwiller
Ou M. HALTER Gérard, adjoint au Maire, né le 07/11/1949, domicilié 14, rue Principale à Kirrwiller,

Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle.

Mme HELFRICH Karine, conseillère municipale, née le 22/12/1968 domiciliée 4, rue des Prés à Kirrwiller
Ou Mme DEFERT Nathalie, née le 01/08/1966, domiciliée 20, rue Principale à Kirrwiller,

Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune.

M.ACKERMANN Robert (fils), né le 17/02/1954, domicilié 16, rue Principale - 67330 ISSENHAUSEN.
Ou Mme VIX Christine, née le 08/09/1964, domiciliée 19, rue Principale à BOSSELSHAUSEN

Représentants des propriétaires de bois et forêts.

* sans objet, la commune comportant moins de dix hectares de forêts.

Suppléants:

Représentants des contribuables soumis à la taxe fonc. sur les propriétés non bâties.

M.WENDLING Jean-Georges, né le 20/01/1954, domicilié 45, rue Principale à Kirrwiller,
Ou M. MEHL Georges, né le 02/08/1952, domicilié 6, rue des Seigneurs à Kirrwiller, tél : 03.88.71.33.20.

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Mme WENDLING Béatrice, conseillère municipale, née le 08/11/1954, domiciliée 45, rue Principale à Kirrwiller
Ou M. NAUDIN Pierre, conseiller municipal, né le 06/09/1956, domicilié 4A rue des Roses à Kirrwiller,

Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation.

Mme LECHNER Karine, conseillère municipale, née le 09/05/1977, domiciliée 3 Petite Rue de l'Eglise à Kirrwiller,
Ou M. SCHULZ André, conseiller municipal, né le 03/01/1969, domicilié 7, rue de Hochfeldens à Kirrwiller,

Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle.

M.HAMM Laurent, né le 19/09/1974, domicilié 4, rue des Champs à Kirrwiller,
Ou Mme HANK Christiane, née le 11/12/1955, domiciliée 82, rue Principale à Kirrwiller,

Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune.

M. KISTER Jean-Paul, né le 01/04/1947, domicilié 10 Impasse des Sapins à SCHWINDRATZHEIM
ou M.BRONNER Christian, né le 16/09/1978, domicilié 5, rue de l'Ecole 67330 BOSSELSHAUSEN.

Représentants des propriétaires de bois et forêts.

* sans objet, la commune comportant moins de dix hectares de forêts.

2D) - Commission Communale permanente d'Appel d'Offres. (article 279 du Code des Marchés Publics)

Président : DIETLER Patrice, Maire (voix délibérative)

Invités membres de Droit, avec voix consultative :

Mme/M. le Subdivisionnaire de la D.D.Equipement de Bouxwiller. Monsieur le Comptable du Trésor de Bouxwiller. Monsieur le Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, 26C, bld du Président Wilson 67000 STRASBOURG.

3 Titulaires avec voix délibérative :

- Mme ROTH Marie-Claude
- M. BALTZER Jean-Michel
- M. HALTER Gérard

3 suppléants :

- Mme HELFRICH Karine
- M. WICK Albert
- Mme WENDLING Béatrice

ADOpte A L'UNANIMITE

3°) Commissions communales :

Le conseil municipal est appelé à former des commissions de travail conformément à l'article L 2121-22 CGCT, dont l'objet sera de préparer les points soumis au conseil municipal ou de débattre de tout autre sujet relatif au fonctionnement de la collectivité. Il rappelle que les commissions émettent un avis simple et que le conseil municipal est l'organe délibérant.

Le Maire propose de créer 7 commissions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer 7 commissions de travail dans les domaines de compétences suivants et de désigner les membres desdites commissions comme suit :

Les commissions sont présidées de droit par le Maire.

Information Municipale : Bulletin municipal et site internet

- Mme ROTH Marie-Claude
- M. BALTZER Jean-Michel
- M. HALTER Gérard
- Mme HELFRICH Karine

Animation Sportive et Culturelle:

Mme ou M. Présidents des associations ou leur représentant désigné :

- Coopérative Scolaire OCCE de Kirrwiller, Maison des Jeunes et de la Culture, Tennis Club de Kirrwiller, Paroisse catholique de Kirrwiller, Paroisse protestante de Kirrwiller, le Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Kirrwiller, association Elykia.

Pour la Commune:

- Mme ROTH Marie-Claude - M. HALTER Gérard
- M. BALTZER Jean-Michel - M. WICK Albert
- Mme KERN Simone

Bâtiments communaux, Urbanisme, Voirie:

- Mme ROTH Marie-Claude - M. HALTER Gérard - M. SCHULZ André
- M. BALTZER Jean-Michel - M. WICK Albert
- M. HOUDE Laurent - M. NAUDIN Pierre

Nouvelle salle des fêtes :

- Mme ROTH Marie-Claude - M. HALTER Gérard
- M. BALTZER Jean-Michel - M. SCHULZ André

Finances et Budgets:

- Mme ROTH Marie-Claude - M. BECKER Gérard
- Mme HELFRICH Karine - Mme LECHNER Karine
- Mme KERN Simone

Adjudications, Agriculture, Chasse :

- M. BALTZER Jean-Michel - Mme ROTH Marie-Claude
- M. NAUDIN Pierre - Mme LECHNER Karine
- M. HOUDE Laurent

Accessibilité :

- Mme ROTH Marie-Claude - M. BALTZER Jean-Michel
- Mme DESCROIX Véronique - M. HALTER Gérard
- Mme LECHNER Karine

4°) Délégations de fonctions :

4a – Délégations données au Maire :

M. Le Maire expose que selon les dispositions de l'article L.2122-22 du C.G.C.T, le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer limitativement au Maire, certaines de ses attributions.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE:

Afin d'accélérer et de simplifier certaines procédures, d'ACCORDER à M. Le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- de passer les contrats d'assurance ;
- de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser le Maire à ester en justice et à défendre les intérêts de la Commune

M. Le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal à chacune de ses réunions obligatoires, des décisions qu'elle a prises sur délégation.

Le Conseil Municipal est toujours libre de mettre un terme aux délégations qu'il a accordées à M. Le Maire.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le principe de l'exercice de la suppléance aux adjoints dans l'ordre du tableau, en cas d'empêchement de M. Le Maire.

ADOpte A L'UNANIMITE

4b – Délégations données aux Adjointes – propositions de M. Le Maire :

M. le Maire expose qu'il lui est possible de prendre des arrêtés de délégation de fonction pour assurer en permanence une gestion efficace des affaires communales. Il importe que M. Le Maire puisse être assisté effectivement dans certaines fonctions par les Adjointes.

Propositions de M. Le Maire :

- Mme ROTH Marie-Claude, adjointe au Maire,

- Officier de l'Etat-Civil,
- Affaires financières,
- Fleurissement, environnement et développement durable.
- Affaires scolaires
- signature dossiers de demandes et arrêtés d'autorisation d'urbanisme

- M. BALTZER Jean-Michel, adjoint au Maire,

- Gestion et Suivi des Services Techniques,
- Affaires agricoles : adjudications, baux ruraux, relations avec l'association

foncière, chasse

- M. HALTER Gérard, adjoint au Maire,

- Création, mise à jour et maintenance du site internet de la commune
- Gestion nouvelle salle des fêtes
- Gestion cimetière et espace cinéraire

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'approuver les délégations de fonctions proposées par M. Le Maire et d'autoriser celui-ci à signer les arrêtés de délégations y relatifs, en accord avec les personnes titulaires des délégations.

Ces délégations prennent effet au 28/03/2014 et les indemnités y afférentes seront donc versées à compter de cette date.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4c – Délégations de signature données à la secrétaire de Mairie – propositions de M. Le Maire :

M le Maire expose qu'il lui est possible de prendre des arrêtés de délégation de fonction pour assurer en permanence une gestion efficace des affaires communales. Il importe que M. Le Maire puisse être assisté effectivement dans certaines fonctions par les employés communaux.

Propositions de M. Le Maire :

- Mme HIRLIMANN Annabelle, adjoint administratif principal, reçoit, à compter du 28 mars 2014, délégation de signature exclusivement pour :

- délivrance et signature des extraits d'acte d'état civil,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- d'approuver les délégations de signature proposées par M. Le Maire et d'autoriser celui-ci à signer l'arrêté de signature y relatif, en accord avec la personne titulaire des délégations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5°) Indemnités du Maire et des adjoints.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions à Messieurs/Mesdames ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel et HALTER Gérard, adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont la population municipale est située entre 500 et 1.000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31%,

Considérant que pour une commune dont la population municipale est située entre 500 et 1.000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- De ne pas appliquer le taux maximal de l'indemnité allouée au Maires et aux 3 adjoints, afin de rester dans la même enveloppe budgétaire que lorsque la commune ne comptait que 2 adjoints,

-De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

*Le Maire de Kirrwiller :	M. DIETLER Patrice :
Commune de plus de 500 habitants :	25 % de l'Indice 1015
*L'Adjointe au Maire de Kirrwiller:	Mme ROTH Marie-Claude
Commune de plus de 500 habitants :	7,5 % de l'Indice 1015
*L'Adjoint au Maire de Kirrwiller:	M. BALTZER Jean-Michel
Commune de plus de 500 habitants :	7,5 % de l'Indice 1015
*L'Adjoint au Maire de Kirrwiller:	M. HALTER Gérard
Commune de plus de 500 habitants :	7,5 % de l'Indice 1015

-D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2014

-De fixer la date d'effet du versement de ces indemnités au 28/03/2014, date d'installation du Conseil Municipal et d'élection du Maire et des Adjoints au Maire.

POUR : 11 ABSTENTIONS : 4

La séance est levée à 21 h 10.